Photomontage 23. Depuis la D930 à l'ouest de Montdidier

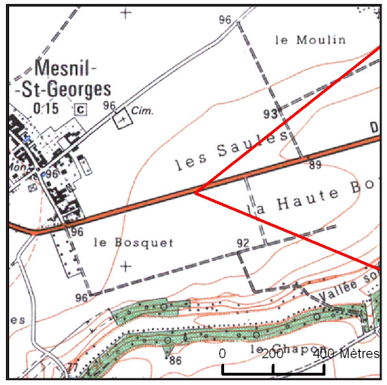

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

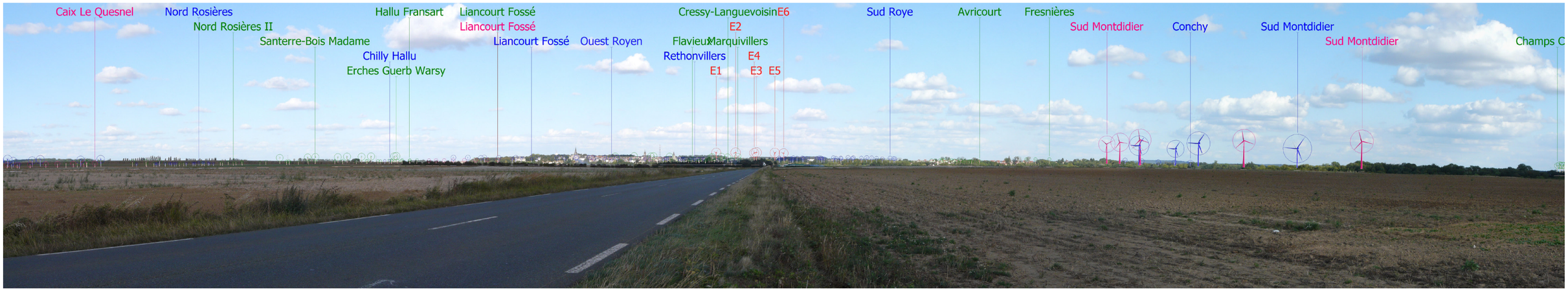

Photomontage du projet éolien dans un angle de 113°- silhouettes des parcs éoliens

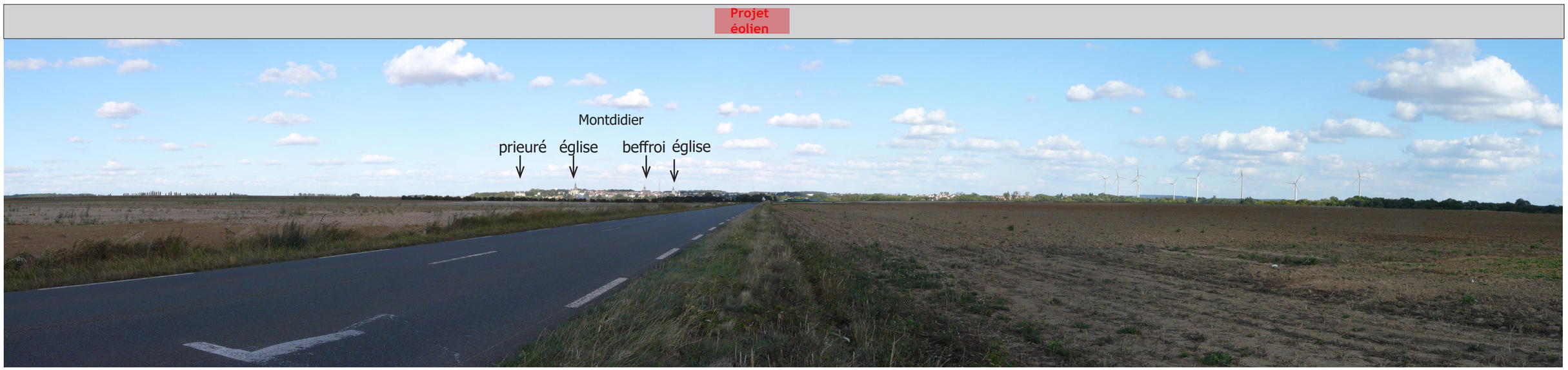

Photomontage du projet éolien dans un angle de 113°

Photomontage 30. Depuis la RD935 au sud-est de Moreuil

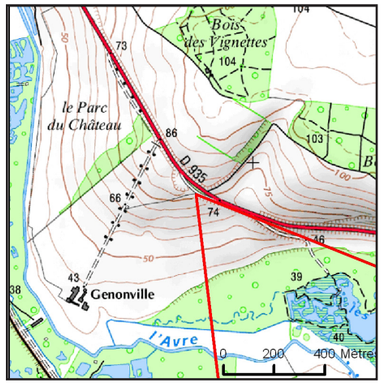

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

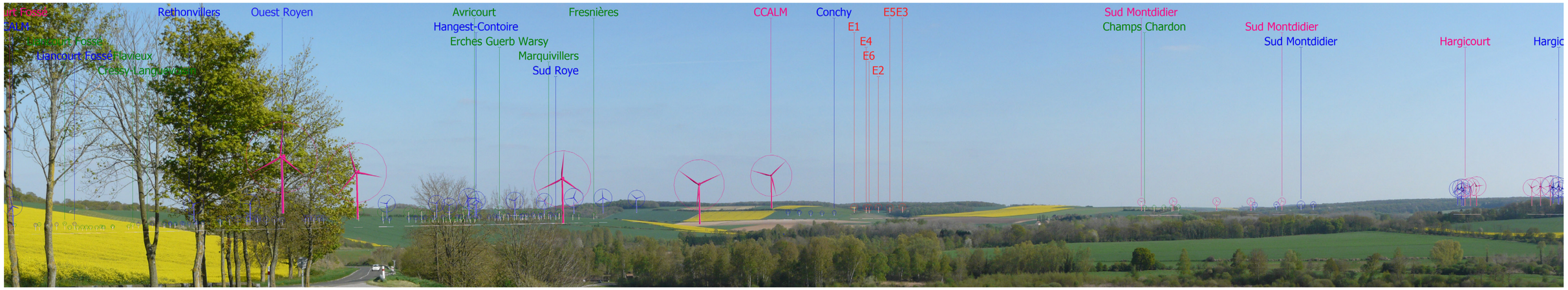

Photomontage du projet éolien dans un angle de 84°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage du projet éolien dans un angle de 84°

Photomontage 32. Depuis le sud de Lassigny

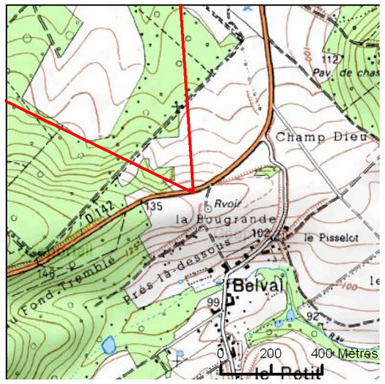

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

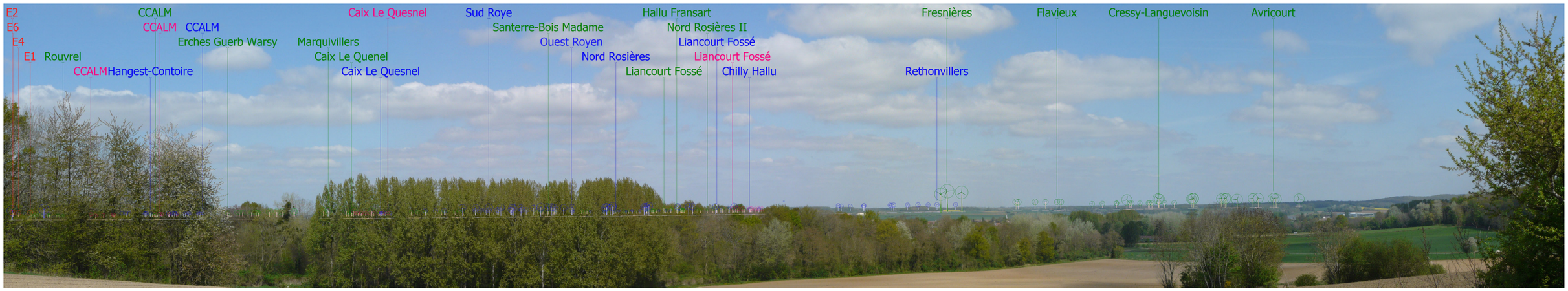

Photomontage du projet éolien dans un angle de 101°- silhouettes des parcs éoliens

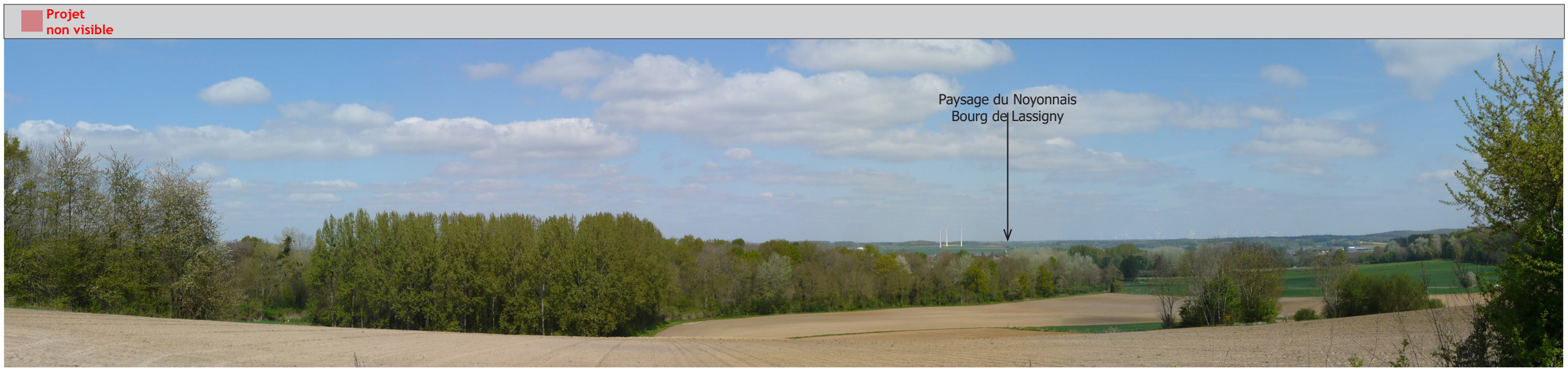

Photomontage du projet éolien dans un angle de 101°

III.2.4. Impacts à l'échelle du site

Les activités liées à la période de chantier et celles d'exploitation peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation. Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.

Fig. 157. Exemples de chantier de construction d'un parc éolien

Éléments temporaires

- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.

- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).

Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier sera court dans le temps, et les perceptions concernent surtout le périmètre d'étude rapproché et immédiat. Concernant le patrimoine, les travaux ne seront pas visibles depuis les monuments historiques.

En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminuent fortement. **Les impacts visuels seront très faibles.**

Éléments permanents autour des éoliennes

La description des plateformes et accès aux éoliennes est faite dans l'étude d'impact générale. Leur impact est limité en comparaison avec les éoliennes, ces éléments ne sont en effet visibles qu'à l'échelle du site.

- Les **éoliennes** sont majoritairement implantées **en bordure des chemins existants,** permettant ainsi de minimiser l'emprise sur les parcelles agricoles. Les chemins sont renforcés et élargis à 5m minimum. Les chemins resteront utilisables par les autres usagers. Le chemins utilisés pour le **GR123** dans le périmètre immédiat **ne feront pas partie des chemins d'accès modifiés.**

- La couleur des éoliennes sera blanc mat pour satisfaire aux contraintes aéronautiques. Aucun traitement de couleur spécifique ne sera réalisé en pied d'éolienne.

- Les plateformes seront identiques aux chemins d'accès (grave de couleur claire). La plateforme de levage en phase de travaux sera ensuite réduite pour la phase exploitation limitant ainsi l'emprise sur le parcellaire.

Concernant le **calvaire et l'oratoire** se trouvant dans le périmètre immédiat du site (carte de localisation ci-contre), ceux-ci ne seront **pas touchés par les travaux puisque les chemins d'accès ne passeront pas par ceux où ils sont situés.** Le photomontage 1 depuis le GR123 et le photomontage 33 près de l'oratoire sont présentés dans la partie relative aux impacts sur le patrimoine et le tourisme.

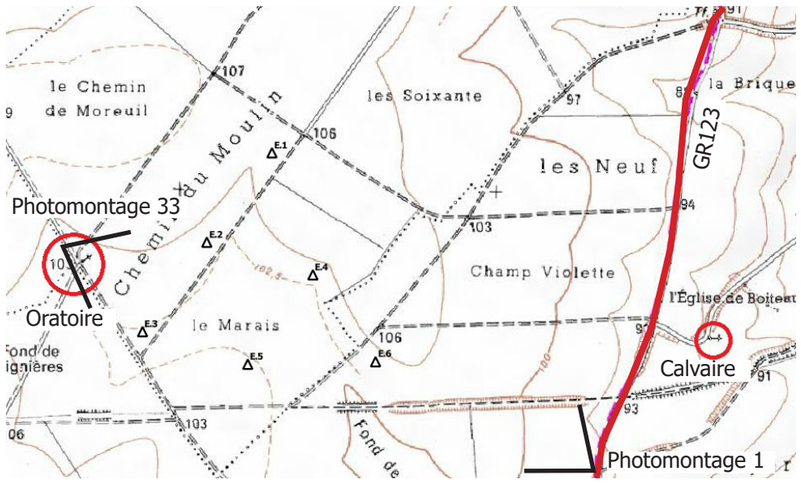

Carte 49. GR123, oratoire et croix du Boiteau dans le périmètre immédiat (entourées en rouge)

Fig. 158. Oratoire du périmètre immédiat

Fig. 159. Calvaire au lieu-dit Eglise du Boiteau

EOLIENNES, ACCÈS, CÂBLAGES ET POSTE DE LIVRAISON

projet éolien du Moulin

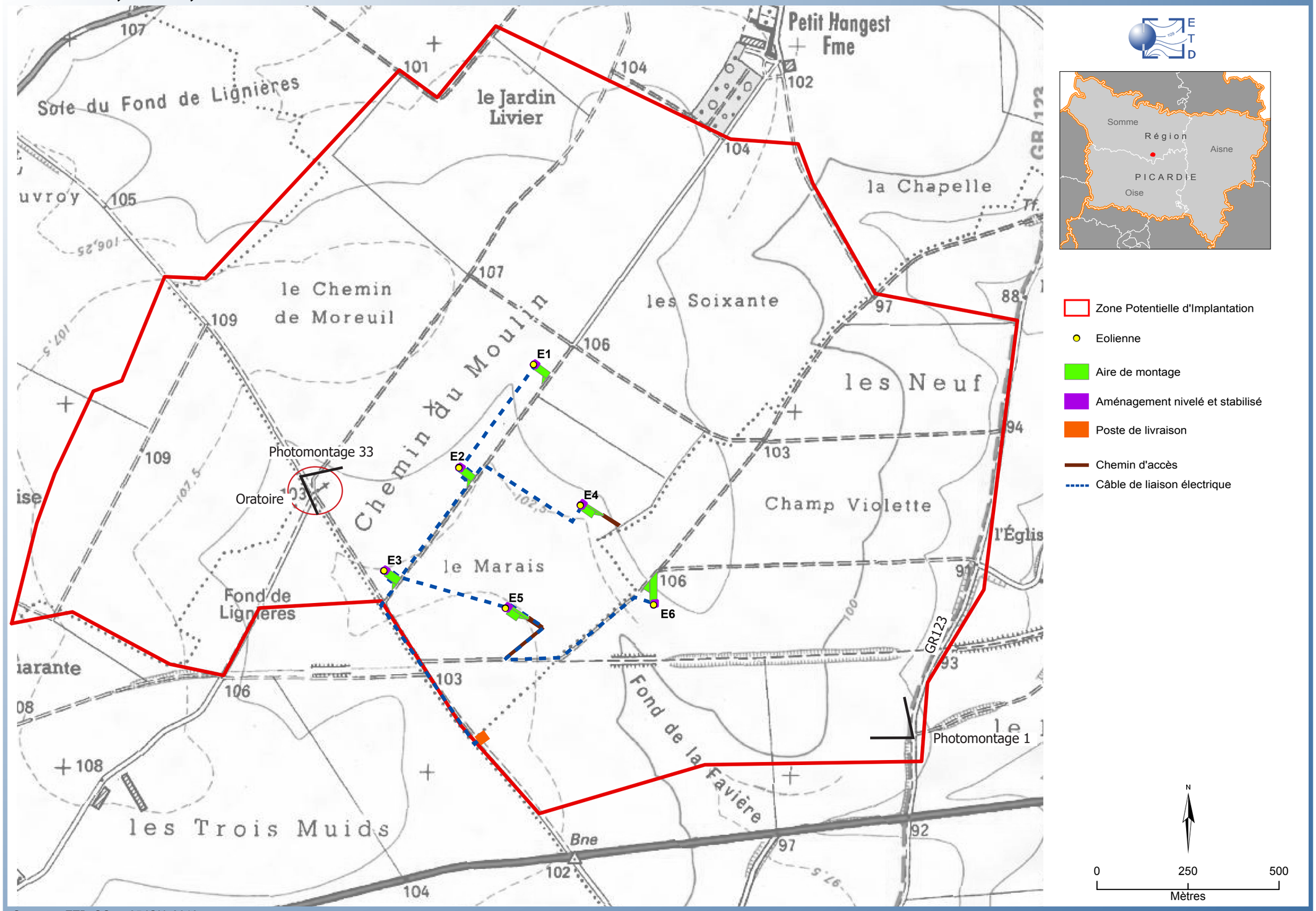

Sources : ETD, ©Scan25 IGN, 2016.

Carte 50. Eoliennes, accès, câblages et poste de livraison

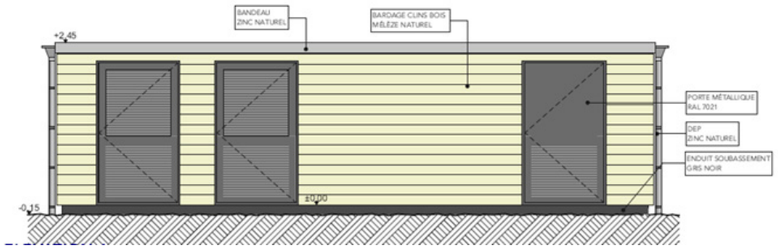

Fig. 160. vue de face du poste de livraison (source IDEX)

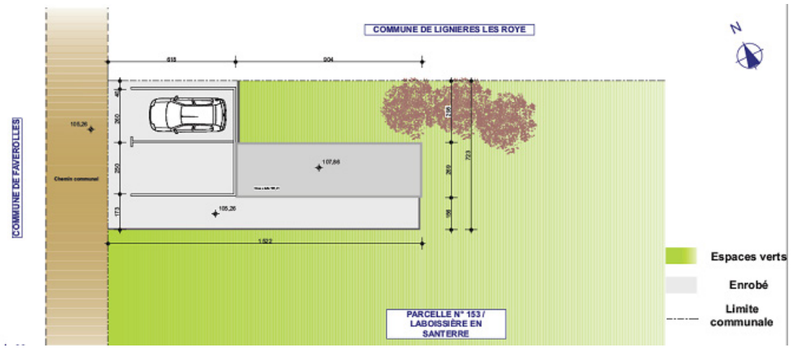

Fig. 161. schéma de la parcelle accueillant le poste de livraison (source IDEX)

Fig. 162. localisation du poste de livraison, vue aérienne (source IDEX)

Postes de livraison

Un poste de livraison est prévu au sud du projet, entre le parc éolien et la route RD930.

Le poste de livraison présente une longueur de 9 m, une largeur de 2,65 m et une hauteur de 2,45m et sera recouvert d'un bardage clins bois mélèze naturel (cf. photomontage ci-dessous).

Il sera accompagné de deux places de stationnement.

Le raccordement des éoliennes à ce poste de livraison et du poste de livraison au poste source se fera par un réseau électrique enterré, ne générant pas d'effets visuels.

Le poste se découvrira en perception proche. Son impact visuel est très faible.

Synthèse impacts

Compte tenu de la durée des travaux et de leur visibilité limitée dans l'espace, l'**impact temporaire** sur le paysage et le patrimoine est jugé **faible.**

Les **impacts permanents à l'échelle du site** résident principalement dans la **perception immédiate des éoliennes et en second lieu des aménagements** (plateformes, poste de livraison). Les impacts sur le site sont cependant minimisés par l'utilisation maximale des chemins existants.

Concernant le **poste de livraison**, l'impact visuel est **faible**. Il ne se verra qu'en vue rapprochée.

Fig. 163. Poste de livraison depuis le chemin communal, photomontage (source Brise Picarde)

III.2.5. Cas particulier de la perception nocturne des éoliennes : le balisage

Fig. 164. Exemple de balisage de nuit

Le balisage du parc éolien sera conforme à l'arrêté du 23/04/2018 (cf. précisions dans l'étude d'impact générale).

- Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas).
- Le balisage nocturne sur la nacelle sera assuré par des feux à éclats rouges de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas).
- Le balisage est synchronisé : les éclats se produisent tous au même moment (de jour comme de nuit).

Cet impact peut être comparé à une pollution lumineuse de nuit principalement, qui vient s'ajouter à l'ensemble des éclairages artificiels (urbanisation, trafic automobile, enseignes etc.). Son impact est difficilement appréciable par anticipation mais il sera d'autant plus perceptible que le secteur est dépourvu d'éclairage.
De jour, la perception lointaine des éoliennes peut être atténuée par la distance et les conditions météorologiques tandis que de nuit, les flashs nocturnes sont visibles à des distances supérieures à 15 km. Ces flashs de nuit peuvent être considérés comme un élément de perturbation dans le paysage (points d'appel visuel). Ils sont fréquemment cités par les riverains comme l'un des facteurs de gêne provoquée par les éoliennes.

En Allemagne ont été développées des technologies pour réduire les impacts :
- intensité lumineuse variable selon la ligne de visée (la luminosité est plus intense pour un avion situé à la hauteur de la lampe que pour des observateurs situés au sol à proximité de l'éolienne),
- adapter l'intensité du balisage en fonction de la visibilité,
- adapter l'éclairage en fonction du besoin, c'est-à-dire équiper les parcs de moyens de détection afin d'allumer le balisage lumineux uniquement lorsqu'un avion s'approche.
La législation française ne les autorise pas actuellement. Le respect des normes de sécurité aérienne impose l'utilisation d'un balisage lumineux dans le but de garantir la sécurité du transport aérien et des exercices militaires (arrêté du 13 novembre 2009).

Synthèse impacts

Concernant le **parc éolien du Moulin**, les **impacts** sont **les plus importants depuis les habitations proches ayant des vues sur le projet (Faverolles, Etelfay, Lignières, Laboissière ...).** Les flashs s'ajouteront à ceux des éoliennes des autres parcs de l'aire d'étude. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les flashs seront perceptibles depuis les lieux dégagés des plateaux, avec les autres parcs éoliens.

III.3. Analyse des vues depuis les sites patrimoniaux et touristiques

III.3.1. Impacts sur le patrimoine

Pour mémoire, l'état initial de l'étude paysagère a montré que pour la majorité des monuments historiques de l'aire d'étude, la sensibilité au projet était nulle, le projet éolien ne sera pas visible depuis les monuments, et il n'y aura pas non plus de covisibilité entre les monuments et le projet éolien dans les perceptions proches de l'édifice. L'analyse a été approfondie dans la phase impacts notamment avec la réalisation d'une carte de Zones d'Influence Visuelle à laquelle est superposé l'inventaire du patrimoine, ainsi que celle de photomontages.
Dans les pages suivantes sont analysés les impacts pour les monuments présentant une sensibilité identifiée à l'issue de l'état initial.

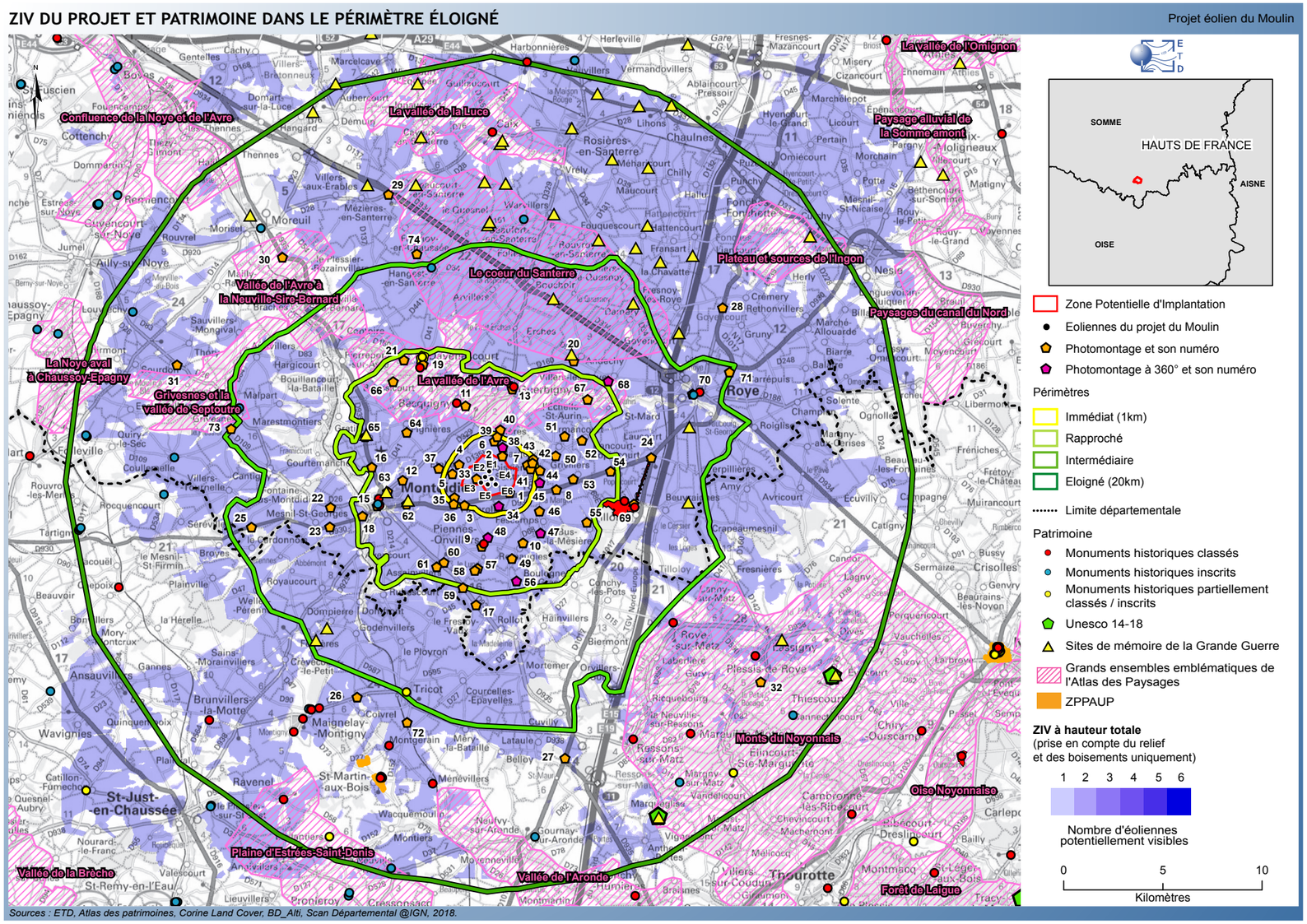

Carte 51. ZIV et patrimoine dans le périmètre éloigné

Dans les périmètres éloigné et intermédiaire

L'**état initial** a montré que la **sensibilité** était **très faible à nulle** pour tous les monuments historiques situés dans le périmètre éloigné. On constate sur la carte de ZIV ci-contre qu'une grande partie des **monuments historiques** du périmètre éloigné sont dans les **zones blanches de la ZIV**, correspondant à l'**absence de vues potentielles du projet** éolien. Pour les **autres**, ils se situent **dans les bourgs** et ne présentent **pas de vue vers le projet.**

Les **impacts** seront donc **nuls** sur ces monuments du périmètre éloigné.
C'est le cas depuis **Saint-Martin-au-Bois** (ZPPAUP) et les **deux sites de mémoire proposés à l'Unesco de Thiescourt et Vignemont** dans le Noyonnais, de l'église de **Moreuil** dans la vallée de l'Avre, de **Maignelay-Montigny** sur le plateau du Pays de Chaussée. Concernant **Folleville**, le **projet** n'est **pas dans le panorama ouvert vers l'ouest** depuis ce lieu, et la **vue vers l'est en direction du projet est cloisonnée par la végétation** présente sur la butte de Folleville (cf. état initial).

De même, dans le **périmètre intermédiaire**, la découverte des **monuments historiques au sein de la trame bâtie** ne présente **pas d'impact** : **églises de Grivesnes, d'Hangest-en-Santerre, de Roye, de Tricot**. Depuis les **remparts de Roye**, le projet n'est pas visible (photomontage 70).
Des photomontages sont réalisés depuis le plateau à proximité de ces bourgs, avec vue sur les églises monuments historiques. Depuis l'entrée est de Roye, les vues en direction du projet sont limitée par le bâti et les arbres comme sur le photomontage 71 où le projet n'est pas visible. C'est aussi le cas depuis l'entrée sud de Tricot (photomontage 72), et le nord d'Hangest-en-Santerre (photomontage 74) où le projet n'est pas visible. Depuis le sud-ouest de Grivesnes, le projet se lit en vue lointaine (à environ 13 km) sur le plateau, hors de l'axe visuel sur l'église (photomontage 73).
Le **château de Tilloloy** est **visuellement isolé du projet** par son parc boisé. Le photomontage 69 informe de l'absence de vue du projet depuis l'entrée du parc du château. Le photomontage 24 représente la perception du projet depuis l'extrémité de son allée sur la RD930.

Photomontages
Patrimoine dans le périmètre éloigné

«Photomontage 24. Depuis le sud de Roye, au croisement entre la RD930 et la RD1017», page 164
«Photomontage 69. Depuis l'entrée du Château de Tilloloy», page 182
«Photomontage 70. Depuis les remparts de Roye», page 183
«Photomontage 71. Depuis l'est de Roye», page 184
«Photomontage 72. Depuis la D152 au sud de Tricot», page 185
«Photomontage 73. Depuis la RD84 au sud-ouest de Grivesnes», page 186
«Photomontage 74. Depuis le nord d'Hangest en Santerre», page 187

Photomontage 69. Depuis l'entrée du Château de Tilloloy

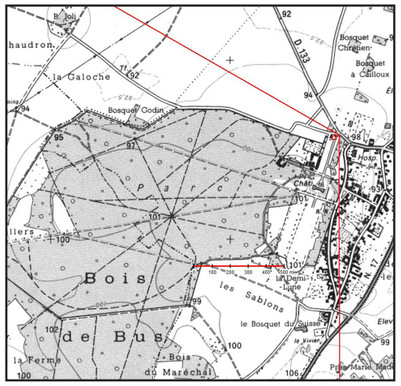

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°

Photomontage 70. Depuis les remparts de Roye

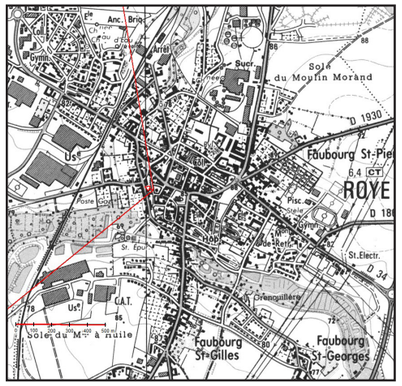

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

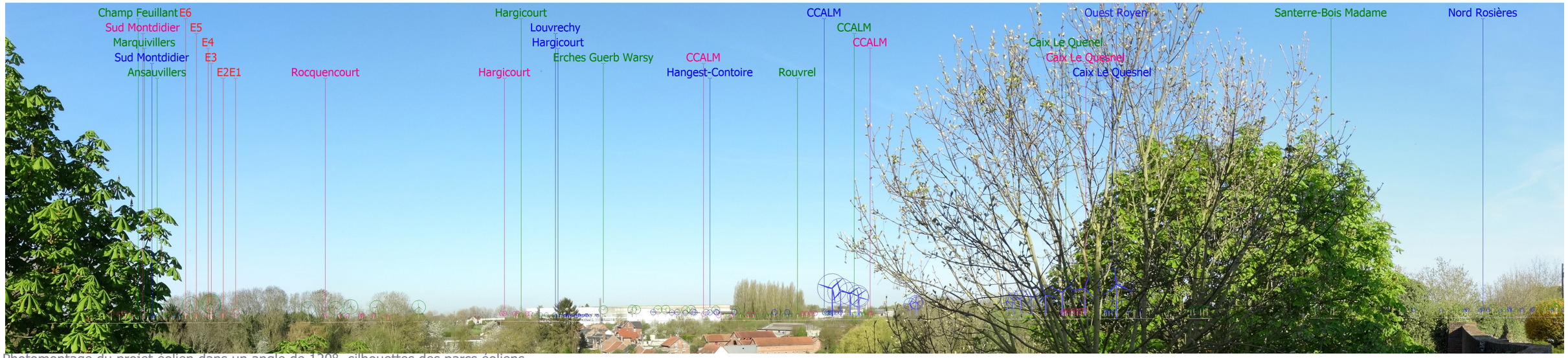

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°

Photomontage 71. Depuis l'est de Roye

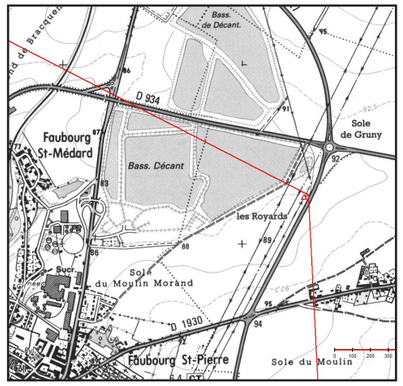

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

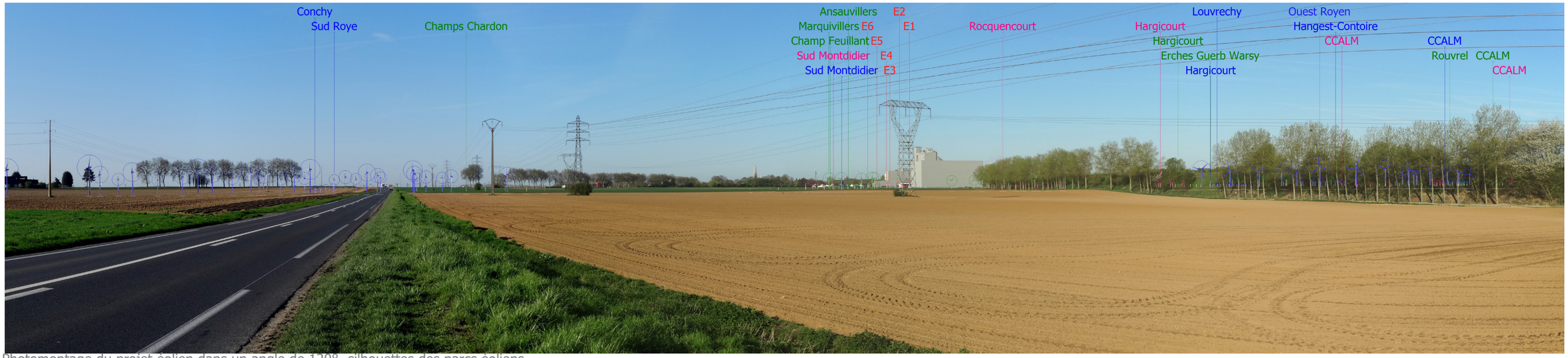

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Projet non visible

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°

Photomontage 72. Depuis la D152 au sud de Tricot

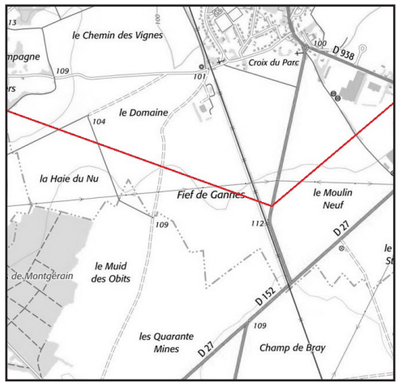

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

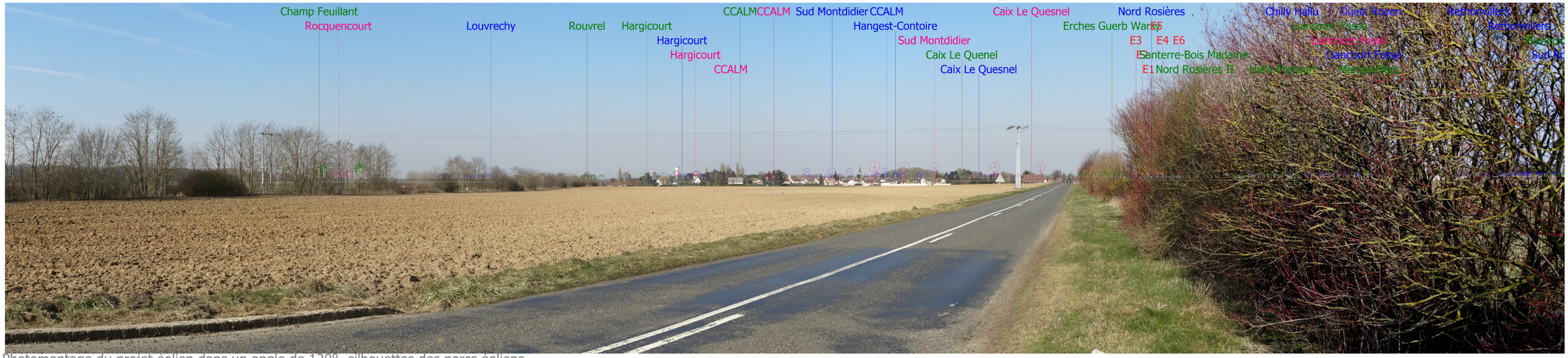

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°

Photomontage 73. Depuis la RD84 au sud-ouest de Grivesnes

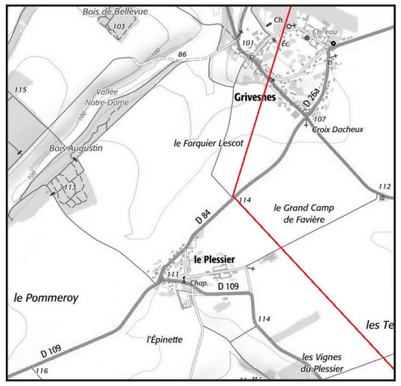

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

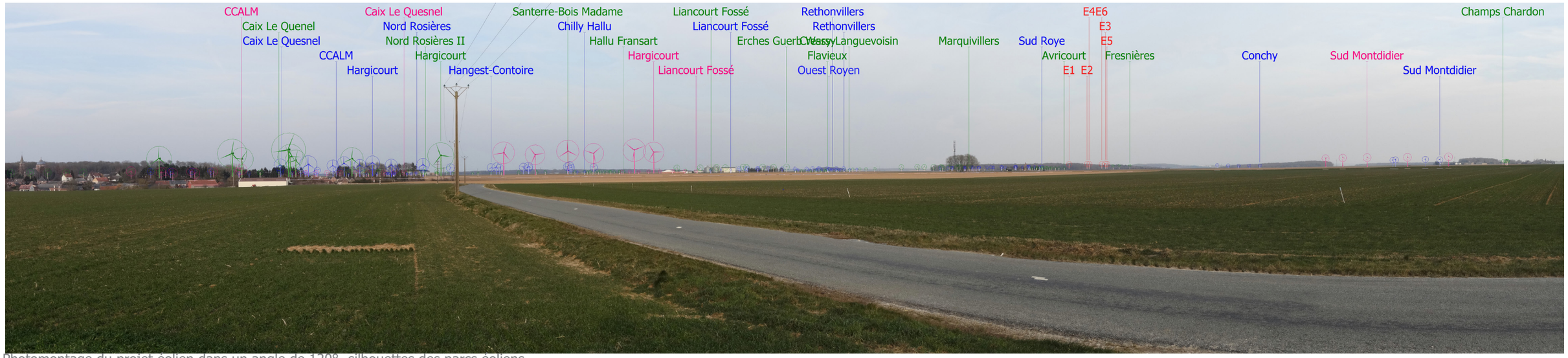

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°

Photomontage 74. Depuis le nord d'Hangest en Santerre

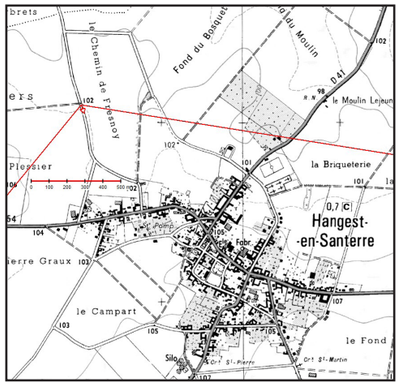

Carte de localisation

Etat initial du photomontage

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Projet non visible

Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°

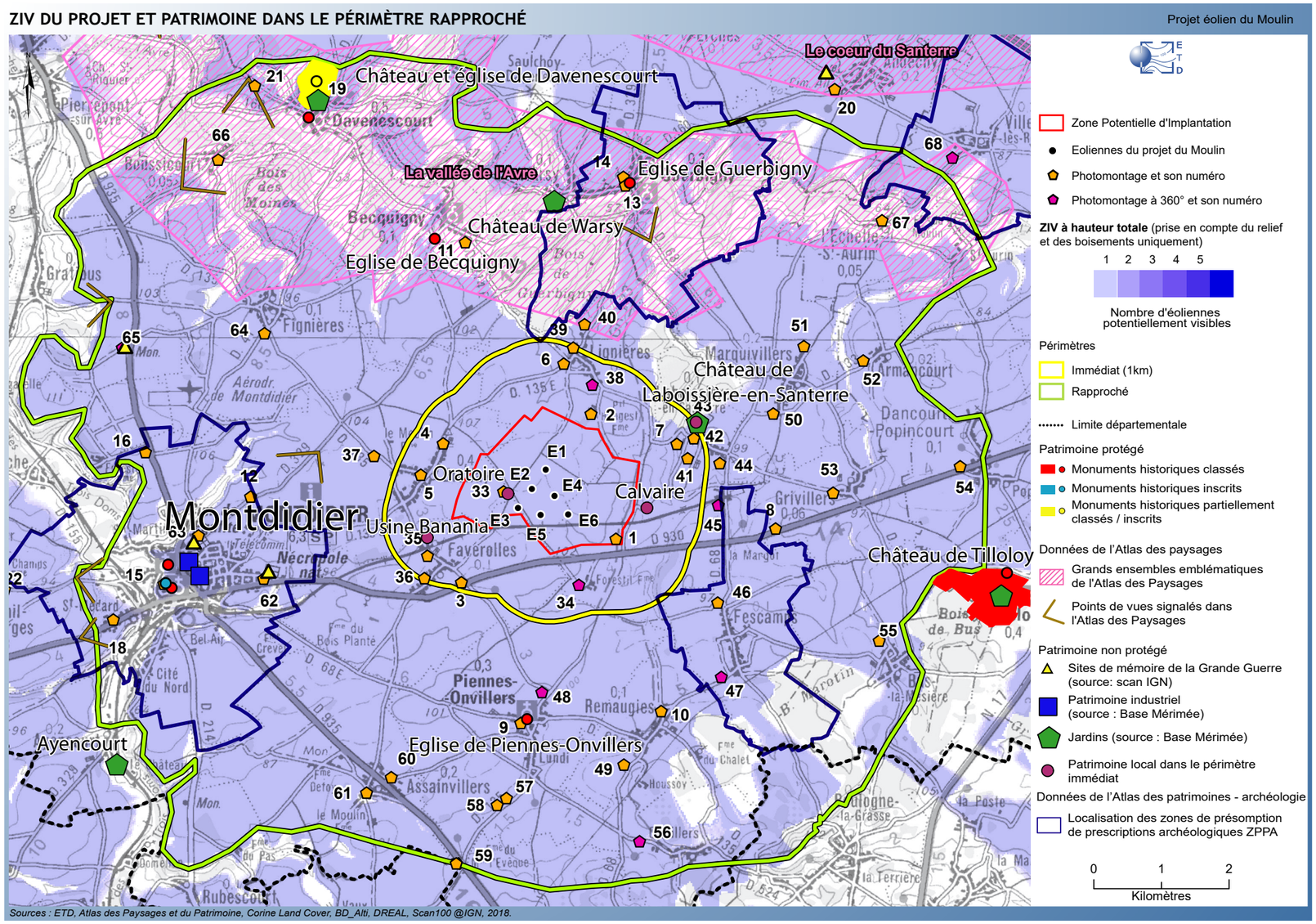

Carte 52. ZIV du projet et patrimoine dans le périmètre rapproché

La carte ci-contre superpose l'inventaire du patrimoine de l'état initial dans le périmètre rapproché sur la carte de ZIV du projet avec les photomontages réalisés.
Les photomontages sont présentés dans les pages suivantes.

Photomontages
Patrimoine périmètre rapproché

«Photomontage 09. Depuis l'église de Piennes», page 190
«Photomontage 13. Depuis le centre du bourg de Guerbigny devant l'église», page 191
«Photomontage 14. Depuis la RD329 au nord de Guerbigny», page 192
«Photomontage 15. Depuis le beffroi de Montdidier», page 193
«Photomontage 19. Depuis la place du château de Davenescourt», page 194
«Photomontage 22. Depuis la RD26 à l'ouest de Montdidier», page 195
«Photomontage 23. Depuis la D930 à l'ouest de Montdidier», page 196
«Photomontage 33. Depuis l'oratoire au nord-ouest du site», page 197
«Photomontage 43. Depuis le porche du château de Laboissière en Santerre», page 198
«Photomontage 57. Depuis la D135 au sud de Piennes-Onvillers», page 199
«Photomontage 58. Depuis la D135 au sud de Piennes-Onvillers», page 200»
Photomontage 59. Depuis la D935 au sud de Piennes-Onvillers», page 201
«Photomontage 62. Depuis la nécropole nationale au sud-est de Montdidier», page 202
«Photomontage 63. Depuis le cimetière de l'Egalité au nord-est de Montdidier», page 203
«Photomontage 65. Depuis le monument de Gratibus sur la D935», page 204